



Gestion des dépouilles mortelles en situation d'urgence

La gestion des dépouilles mortelles est l'un des aspects les plus difficiles des activités de réponse d'urgence. Cette difficulté ne provient pas tant des risques sanitaires, qui peuvent être négligeables, que de l'impact social, politique et psychologique du traumatisme. Cette fiche technique présente les implications sanitaires liées à la gestion d'un grand nombre de morts et les actions prioritaires à prendre lors de la récupération et de l'inhumation des corps.



Les risques de maladies liés à un nombre élevé de décès

Contrairement aux idées communes, il n'existe aucune évidence médicale qui suggère qu'un nombre élevé de dépouilles mortelles puissent, par elles-mêmes, causer des maladies ou des épidémies. Les restes humains provenant d'événements traumatiques (catastrophes naturelles, accidents ou guerre) ne posent pas de danger pour la santé. La seule situation dans laquelle il existe un risque pour la santé est celle où la cause des décès est une maladie infectieuse.

Etapes prioritaires

Au-delà des blessures, le problème de santé prioritaire pour les survivants d'une catastrophe est celui du traumatisme psychologique dû à la perte de ses proches et au fait d'être témoin de décès à grande échelle (Figure 8.1). C'est pour cette raison qu'il est impératif de démarrer la récupération des corps humains dès que possible, mais il n'est pas nécessaire ni conseillé d'accélérer leur inhumation.

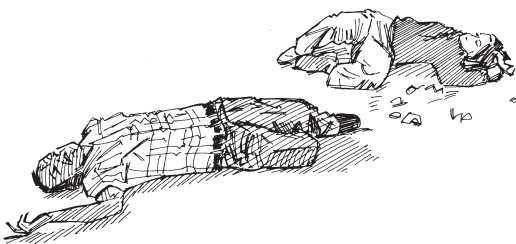


Figure 8.1. La perte de proches

Cette fiche technique présente donc les étapes prioritaires à suivre lors de la gestion de dépouilles qui ne sont pas issues d'une épidémie.

Une grande partie de l'information donnée ici est extraite de Morgan et al. (2006). Si vous avez à gérer des dépouilles mortelles, il est fortement recommandé de consulter cette source en premier lieu.

Prendre en charge les survivants d'abord

Dans tous les cas, la priorité doit être donnée aux survivants. La recherche et l'organisation des secours ne doivent pas être interrompues à cause des problèmes liés aux dépouilles mortelles, et les ressources médicales (ambulances, lits d'hôpitaux) ne doivent pas être utilisées pour la gestion des corps.

Protéger la main d'œuvre

La récupération des corps se fait souvent de manière spontanée par des groupes provenant de la communauté touchée, des bénévoles, et des équipes de recherche et de secours. Les équipes de récupération doivent porter un équipement de protection tel que des gants et des bottes. Ils doivent aussi être incités à se laver les mains après avoir manipulé les corps.

Ces équipes font également face à des risques liés aux milieux dangereux dans lesquels ils travaillent. Il faut essayer de vacciner les travailleurs contre le tétanos et s'assurer que des services de premiers secours et de traitement médical sont disponibles en cas de blessure (Figure 8.2).



Figure 8.2. Kit de premiers secours

La manipulation d'un grand nombre de dépouilles peut avoir un impact sérieux sur la santé mentale de l'équipe de récupération. Les effets peuvent se présenter sous différentes formes et peuvent survenir immédiatement après l'évènement ou plus tard. Les services de santé doivent être prêts à accueillir de tels cas et gérer ces problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent (Figure 8.3).



Figure 8.3. Suivi des membres de l'équipe de récupération des corps

Récupération des dépouilles mortelles

Les dépouilles doivent être récupérées aussi vite que possible, mais sans que cela ne cause une interruption des autres activités qui ont pour but de porter assistance aux survivants. La collecte rapide des corps facilite leur identification et réduit l'impact psychologique sur les survivants.

Les corps doivent être placés dans des housses mortuaires. Si celles-ci ne sont pas disponibles, utiliser des bâches en plastique, des draps, ou d'autres types de matériaux disponibles localement. Les restes humains tels que les bras ou les jambes doivent être considérés comme des corps à part entière. Il ne faut pas essayer d'assembler des parties du corps sur le site de la catastrophe.



Figure 8.4. Dépouilles mortelles enveloppées

Les objets personnels doivent rester avec la dépouille. Ils faciliteront l'identification et peuvent avoir des implications légales ou psychologiques pour les survivants.

Il est important d'enregistrer les détails du lieu et de la date à laquelle le corps a été trouvé en utilisant un formulaire semblable à celui présenté dans l'encadré 8.1.

Donner un numéro unique d'identification à chaque corps, le copier sur des étiquettes plastifiées et les attacher au corps et à sa housse mortuaire. Les étiquettes ne doivent pas être retirées jusqu'à ce que la dépouille soit récupérée par des proches.

Entreposage temporaire des dépouilles

Dans les climats chauds, un corps commencera à se décomposer 12 à 48 h après le décès. Si possible, garder le corps dans un lieu réfrigéré entre 2°C et 4°C, au moins jusqu'à ce qu'il ait été officiellement identifié. Un container réfrigéré utilisé par les compagnies de transport peut stocker jusqu'à 50 corps. Dans les endroits où de telles mesures ne sont pas envisageables, l'inhumation temporaire est la meilleure option. Creuser une tranchée de 1,5 m de profondeur, à une distance d'au moins 200 m de toute source d'eau et à au moins 2 m au-dessus de la nappe d'eau souterraine. Déposer les dépouilles sans les superposer en laissant un espace de 0,4 m entre chaque corps (Figure 8.5). Bien noter la position de chaque

dépouille à la surface du sol avec son numéro unique d'identification.

Identification et restitution de la dépouille aux proches

Puisque les corps se décomposent rapidement, surtout dans les climats chauds, ils doivent être identifiés aussi tôt que possible après récupération. Conserver des photographies de la dépouille (Encadré 8.2). Nettoyer le corps de façon à ce que les traits du visage soient visibles et s'assurer que

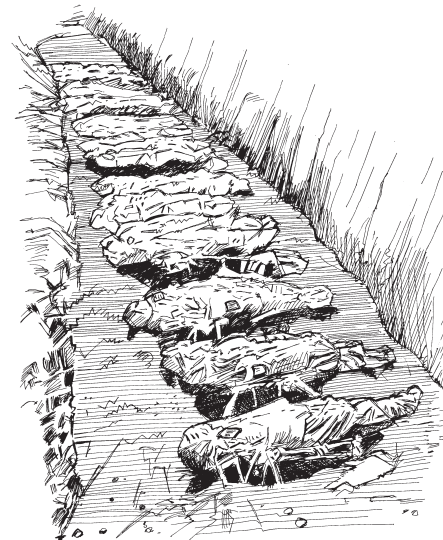


Figure 8.5. Préparation pour l'inhumation temporaire

Encadré 8.1. Numéro unique d'identification pour les dépouilles

Chaque corps ou partie de corps doit porter un numéro de référence unique. Il est recommandé de fournir les indications suivantes :

**LIEU + ÉQUIPE/PERSONNE CHARGÉE DE LA RÉCUPÉRATION
+ NUMÉRO DU CORPS**

Par exemple :

Colonia San Juan - Equipe A-001

Ou :

Hôpital Chiang Mai - P. Sribanditmongkol-001

LIEU : dans la mesure du possible, tous les corps devraient porter un numéro unique d'identification indiquant l'endroit où ils ont été trouvés. Si cet endroit n'est pas connu, indiquez alors l'endroit où le corps a été emmené pour être identifié/entposé.

ÉQUIPE/PERSONNE CHARGÉE DE LA RÉCUPÉRATION : personne ou équipe ayant numéroté le corps.

NUMÉRO DU CORPS : numérotation séquentielle des corps sur chaque site (par ex., 001 = corps numéro un).

Remarque : les détails sur le lieu et le moment où le corps a été trouvé et la personne/l'organisation qui l'a trouvé devraient aussi être inscrits sur le formulaire d'identification des dépouilles.

Source: Morgan et al. (2006)

les étiquettes d'identification sont visibles sur chaque photo. Laisser les habits sur le corps de la personne et l'entreposer avec toutes ses affaires personnelles. Remplir un formulaire d'identification complet comme celui proposé par Morgan (2006) en annexe 1.

L'identification d'un proche parmi un grand nombre de corps humains est une épreuve particulièrement difficile. Il faut essayer de minimiser le stress émotionnel. Dans un premier temps, utiliser des photos de bonne qualité pour la phase préliminaire du processus d'identification. L'identification visuelle est la méthode la plus simple, mais pas toujours la plus fiable, surtout si la dépouille est défigurée ou a commencé à se décomposer. Il faut toujours vérifier et confirmer l'identification en utilisant les objets retrouvés sur la personne ou des marques d'identification particulières.

Les corps qui sont sérieusement défigurés ou qui se sont décomposés devront peut-être être identifiés grâce aux méthodes scientifiques telles que les tests ADN ou les empreintes dentaires.

Les dépouilles ne doivent être rendues aux familles que lorsqu'une identification formelle a été faite. Un document de restitution officiel (tel qu'un certificat de décès) doit être délivré à la famille. Il faut tenir et conserver un registre des personnes qui récupèrent les corps de leurs proches.

Entreposage à long terme et inhumation

L'enterrement collectif des dépouilles ne se justifie que dans de rares cas (Figure 8.6).

Il s'agit d'un droit humain que d'être identifié à sa mort, afin que la famille reçoive un certificat de décès et puisse disposer du corps selon les coutumes locales. Ne pas le faire peut être une source d'anxiété et de problèmes psychologiques à long terme pour les proches.



Figure 8.6. Inhumation collective des corps humains

Encadré 8.2. Série de photos minimum pour l'identification visuelle

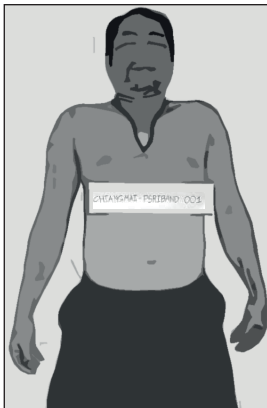
Visage entier



Corps entier



Partie supérieure



Partie inférieure



Toutes les dépouilles identifiées doivent être rendues aux proches pour leur inhumation.

Un entreposage à long terme sera nécessaire pour les dépouilles non réclamées. Pour cela, l'enterrement reste la méthode préconisée car les autres méthodes ne permettent pas une identification future.

Les corps doivent être enterrés entre 1,5 m et 3,0 m de profondeur dans des tombes marquées et selon les coutumes locales. Les fosses communes ne doivent être utilisées que dans le cas d'une grande catastrophe.

La distance minimum entre le site d'enterrement et les sources d'eau est précisée dans le tableau 8.1.

Rappel : une dépouille mortelle doit être enterrée avec son numéro unique d'identification attaché au corps et à la housse mortuaire.

Soutien aux proches

Les personnes décédées et celles qui sont endeuillées doivent toujours être respectées. Pour les familles touchées, connaître le sort de leurs proches est une priorité. Une approche compatissante et attentionnée est nécessaire. Il faut prendre en compte les besoins culturels et religieux, mais ne pas s'abstenir de donner des informations honnêtes et fiables en ce qui concerne les circonstances de la mort, même si cela est plus pénible.

Table 8.1. Distances minimum aux sources d'eau

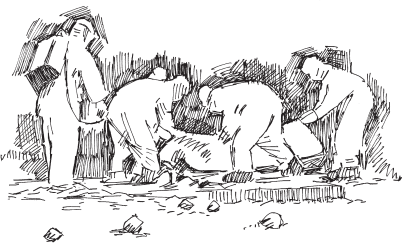
Nombre de corps	Distance des sources d'eau
4 ou moins	200 m
5 à 60	250 m
60 ou plus	350 m
120 corps sur 100 m ²	350 m

Note : Le fond des tombes doit être au moins 2 m au-dessus de la nappe d'eau souterraine.

Gérer les urgences de santé publique

Les urgences de santé publique qui causent de très nombreux décès sont relativement rares, mais quand elles se présentent, il est extrêmement important d'être très prudent lors de la manipulation des morts à cause du risque de contamination croisée. Le tableau 8.2 liste les maladies qui peuvent se transmettre à travers les cadavres. Les mesures à prendre pour empêcher les infections varient selon les maladies, mais en général :

- le personnel des morgues doit porter une tenue de protection comprenant gants, masques, bottes, et combinaison ;
- les morgues doivent rester fraîches et aérées ;
- le nettoyage et la préparation rituelle du corps doivent être évités ;
- les corps doivent être isolés dans des housses mortuaires étanches et il faut éviter que les proches ne les touchent ; et
- l'enterrement doit être réalisé près du lieu de décès, et le nombre de personnes présentes doit être limité.



Personnes disparues

Lors d'une crise, les membres d'une même famille peuvent être séparés. Les personnes disparues doivent être considérées vivantes sauf s'il existe des preuves du contraire. Tout comme les procédures de récupération et d'inhumation des morts, il faut mettre en place des procédures permettant aux familles de savoir où se trouvent leurs proches.

Des informations supplémentaires sur les personnes disparues sont disponibles sur le site internet du Mouvement International de la Croix Rouge et du Croissant Rouge à www.icrc.org



Figure 8.8. Recherche d'informations sur des proches

Tableau 8.2. Mesures préventives pour réduire les risques d'infection par les dépouilles mortelles

Maladie	Utilisation d'un EPP (1)	Utilisation d'une housse mortuaire	Permission de visite	Permission d'embaumement
Choléra	Oui	Oui	Oui	Oui (2)
Fièvre hémorragique virale (3)	Hantavirus	Non	Oui	Oui
	Ebola / Marburg	Oui	Oui	Non
	Fièvre hémorragique de Crimée-Congo	Oui	Oui	Oui (Avec EPP complet)
	Fièvre de Lassa/ Arenavirus	Oui	Oui	Oui (Avec EPP complet)
	Fièvre de la vallée du rift	Non	Non	Oui (Avec EPP complet)
Dengue	Non	Non	Oui	Oui
Grippe	Oui	Non	Oui (Avec masque/ lunettes de protection)	Oui

(1) Equipement de Protection Personnel tel que lunettes/visière/écran facial, gants, masque médical, bottes, combinaison, tablier
 (2) Désinfecter le corps, par exemple avec une solution chlorée à 0,5 % (3) Transmission par voie sanguine : tissus, vomis, sang

Figure 8.7. (à gauche) Manipulation des cadavres avec précaution

Pour plus d'information

Morgan, O., Morris, T. B. and Van Alphen, D.(ed.) (2006) *Gestion des dépouilles mortelles lors de catastrophes: Manuel pratique à l'usage des premiers intervenants*. Organisation panaméricaine de la santé (PAHO), USA. <http://www.icrc.org/fre/resources/documents/publication/p0880.htm>

Pan American Health Organization (PAHO) (2004) 'Management of Dead Bodies in Disaster Situations', in *Disaster Newsletter*, Disaster Manuals and Guideline Series No 5. PAHO, USA. <http://www.paho.org/english/dd/ped/DeadBodiesBook.pdf>

WHO, 2004. Cholera outbreak: assessing the outbreak response and improving preparedness. World Health Organization, Geneva. <http://apps.who.int/iris/handle/10665/43017>



Organisation mondiale de la Santé

Water, Sanitation, Hygiene and Health Unit
 20 Avenue Appia
 1211 Genève 27 Suisse

Téléphone : + 41 22 791 2111
 Téléphone (direct) : + 41 22 791 3555/3590
 Fax (direct) : + 41 22 791 4159
 URL : www.who.int/water_sanitation_health

Préparé pour l'OMS par le WEDC. Auteurs : Julie Fisher et Bob Reed. Editeur : Bob Reed. Contributions éditoriales, mise en page et illustrations par Rod Shaw et Glenda McMahon. Dessins offerts par le WEDC/FICR. Autres graphiques par Ken Chatterton.

Water, Engineering and Development Centre Loughborough University Leicestershire LE11 3TU UK
 T : +44 1509 222885 F : +44 1509 211079 E : wedc@lboro.ac.uk W : <http://wedc.lboro.ac.uk>

Traduit par Amélie Cardon, revu par Jean-Marc Leblanc, Erwann Lacoste et Grégory Bulit.
 SOLIDARITÉS INTERNATIONALE – www.solidarites.org – technicaldepartment@solidarites.org

WEDC Developing knowledge and capacity in water and sanitation

Traduit en français par :



SOLIDARITÉS INTERNATIONALE